

Réduire l'utilisation des pesticides

Le 4 novembre 2010, la Commission locale de l'eau du bassin versant de l'Huisne a adopté son programme d'amélioration continue du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé le 14 octobre 2009. Cette amélioration continue tient compte des attendus du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009.

La présente fiche concerne la réduction de l'utilisation des pesticides.

Ce que demande le SDAGE



Réduire l'utilisation des pesticides

Disposition 4A-2 : Les SAGE comportent un plan de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan concerne les usages agricoles et non agricoles. Il s'appuie sur les actions du plan national 'Ecophyto 2018'. Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité.

Ce qui figure dans le SAGE approuvé



Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

- Objectif spécifique n°1 : améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau.
- Disposition n°1 : généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique.
- Carte n°20 : qualité des eaux superficielles.
- Carte n°32 : unités de gestion prioritaires sur la thématique assainissement collectif, espaces publics et privés.
- Action n° 101 : mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation de la qualité des eaux du bassin versant.
- Action n°102 : planter et gérer les couverts végétaux.
- Action n°103 : planter et gérer les bandes enherbées.
- Action n°113 : limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et développer les techniques alternatives en agriculture.
- Action n°115 : mettre en place des plans de désherbage communaux et développer les techniques alternatives.
- Action n°116 : mettre en place une gestion différenciée des espaces publics.

Et aussi...



Déroulant grand format (1m x 2m)

Pesticides attention dangers !



Éléments d'amélioration du SAGE



Plan de réduction de l'usage des pesticides pour les usages agricoles et non-agricoles

Texte extrait du PAGD du SAGE approuvé, concernant spécifiquement les pesticides. L'objectif stratégique du SAGE est l'atteinte du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015. Pour parvenir au respect de cet objectif, le SAGE a fixé comme premier objectif spécifique l'amélioration de la qualité, la sécurisation et l'optimisation quantitative de la ressource en eau.

La préservation de la ressource en eau, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou d'un point de vue qualitatif, a été fixée comme premier objectif, afin d'assurer l'approvisionnement des populations en eau potable. Toutes les actions relevant de cet objectif sont alors jugées prioritaires, que celles-ci concernent la restauration de la qualité de l'eau brute, superficielle et souterraine, ou l'optimisation des ressources quantitatives en eau.

Pour l'amélioration de la qualité des eaux et l'optimisation du potentiel quantitatif, le SAGE intéresse tous les usagers.

- **Les activités agricoles**, pour lesquelles les actions visent une amélioration conjuguée des eaux de surface à court terme, des eaux souterraines à plus long terme, en termes de pollutions diffuses, ainsi que par l'optimisation des pratiques d'irrigation.
- **Les collectivités locales**, pour lesquelles les actions ont pour but une amélioration de la qualité des eaux ainsi qu'une meilleure gestion de la ressource en eau. Cela concerne notamment l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, objet de plusieurs actions de sensibilisation, de formation et de modification des pratiques. Cet axe de travail concerne également les gestionnaires d'infrastructures routières, autoroutières et des voies ferrées.
- **Les ménages**, dont les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des jardins et des espaces extérieurs, sont à rapprocher de celles des collectivités.
- **Les activités industrielles**, pour lesquelles les actions ciblées sont destinées à réduire rapidement les flux polluants directs et à protéger les milieux en cas de pollutions accidentelles, ainsi qu'à encourager des process économes en eau.

Pour tous les publics concernés par l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau, le SAGE préconise également de multiples **mesures de communication et de sensibilisation pour une mobilisation accrue et constante.**

Le SAGE interpelle ainsi sur la responsabilité de tous dans ce domaine, du citoyen au technicien, de l' élu à l'expert, du professionnel au consommateur.

Dans ce contexte, le rôle fédérateur du SAGE est une clé de voûte essentielle à cet objectif, en fédérant les différents publics, en harmonisant les connaissances, en organisant le suivi et l'évaluation des actions menées. Pour accompagner certaines mesures plus pointues, le SAGE préconise un appui technique en positionnant la cellule d'animation comme référents privilégiés.



Rappel des dispositions et des actions liées à l'objectif

- Disposition n°1 : généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique.
- Action n° 101 : mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation de la qualité des eaux du bassin versant.
- Action n°102 : implanter et gérer les couverts végétaux.
- Action n°103 : implanter et gérer les bandes enherbées.
- Action n°113 : limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et développer les techniques alternatives en agriculture.
- Action n°115 : mettre en place des plans de désherbage communaux et développer les techniques alternatives.
- Action n°116 : mettre en place une gestion différenciée des espaces publics.

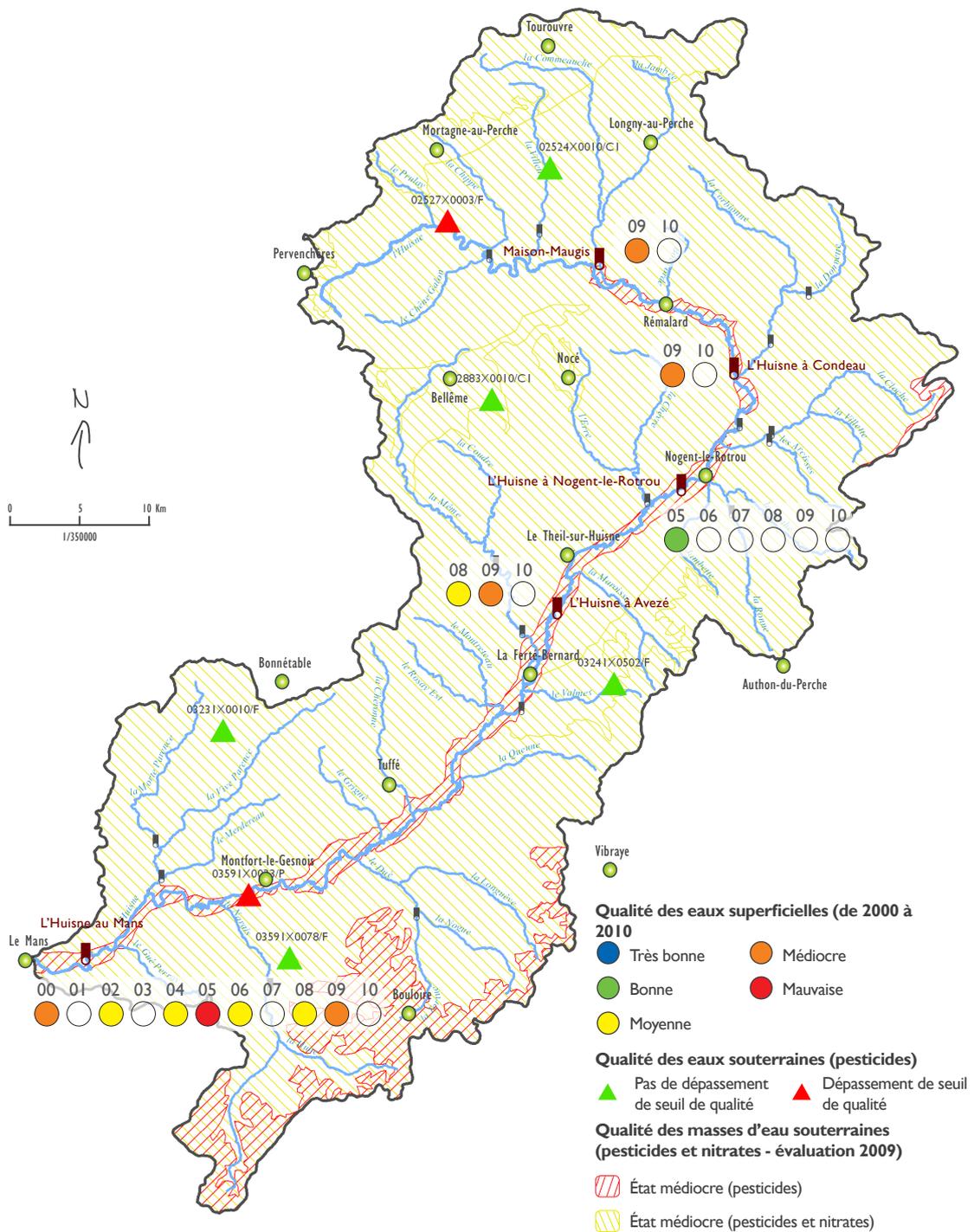
La carte n°32 du PAGD indique les secteurs prioritaires sur lesquels des opérations de réduction des pesticides doivent être engagées en priorité. Une actualisation de cette priorisation est présentée dans la présente fiche.

Actions en cours pilotées par la structure porteuse du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

- Inscription aux contrats financiers et suivi de la mise en place des plans de désherbage communaux.
- Communication sur l'arrêté préfectoral sarthois interdisant l'application de pesticides à proximité des milieux aquatiques.
- Duplication de la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !" Cette charte a pour objectif d'engager les jardineries à promouvoir auprès de leurs clients l'utilisation de solutions sans pesticides.



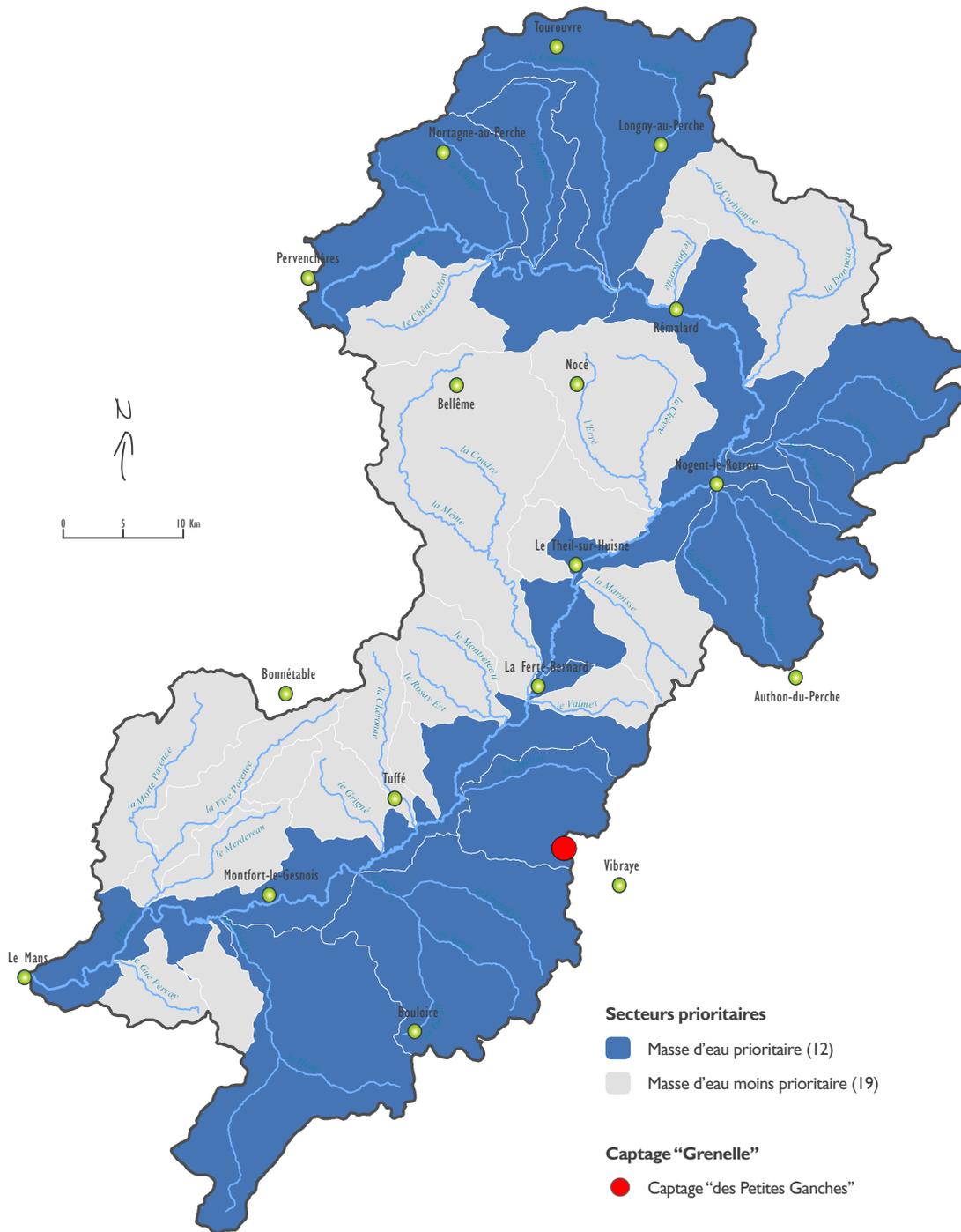
Qualité des eaux superficielles et souterraines Pesticides



Source(s) : IIBS 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne, OsurWeb, ADES 2010 - CG 61, 28, 72, 2009, A. Sow -SIGIIBS- 02/2011. Copie et reproduction interdite © IGN BD CARTO 2008 © IGN BD CarThaGÉ Loire-Bretagne 2010 W:\SIGIIBS\Carte_HuisneTd8_2010\



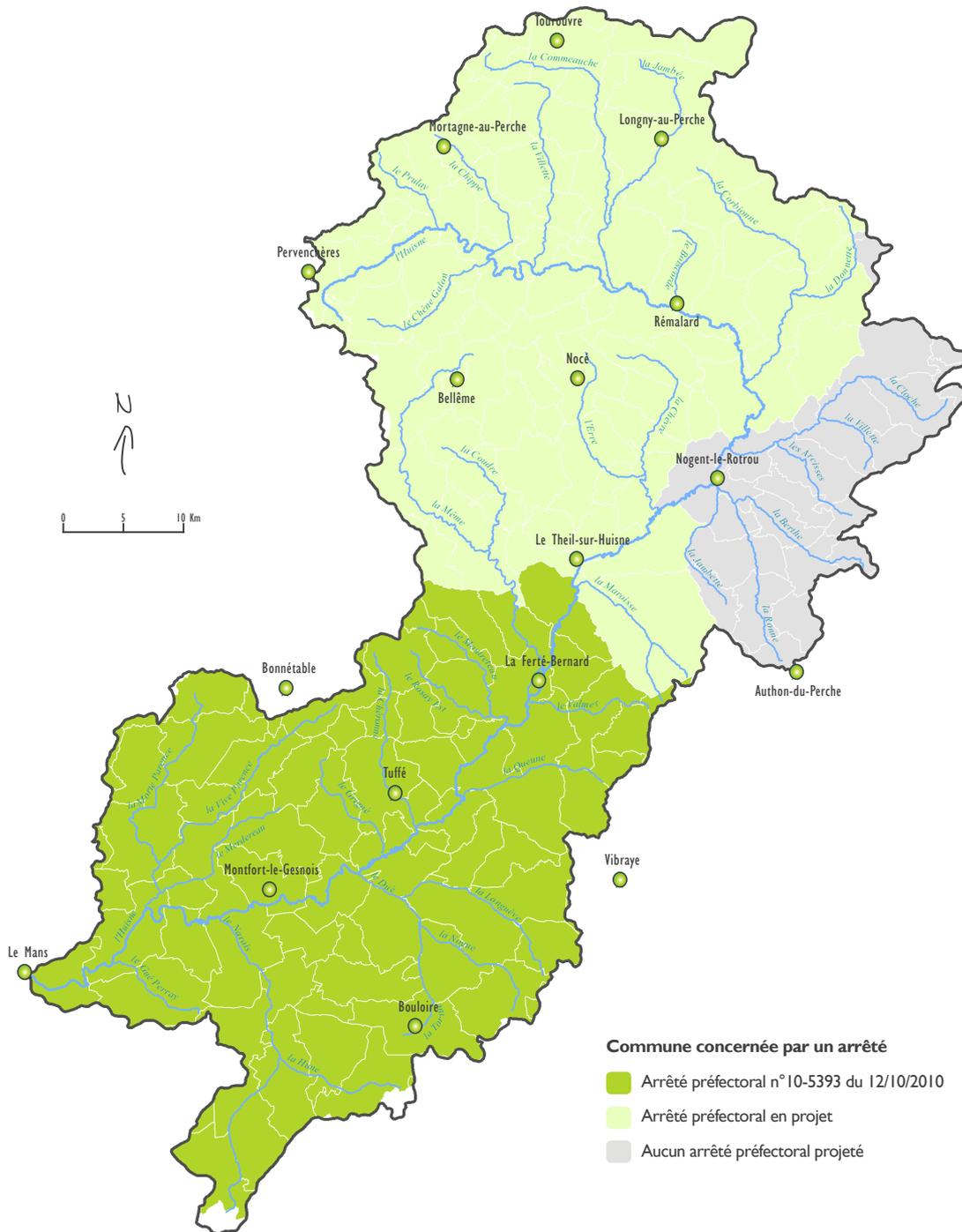
Secteurs prioritaires où des efforts de réduction de l'utilisation des pesticides doivent être engagés



Source(s) : IIBS 2010, Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - MEDDTL, DDT 72 2011 - D'après un recoupeement multicritères A. Sow -SIGIIBS- 02/2011. Copie et reproduction interdite © IGN BD CARTO 2008 © IGN BD CarThaGÉ Loire-Bretagne 2010 W:\SIGIIBS\Carte_HuisneTd8_2010



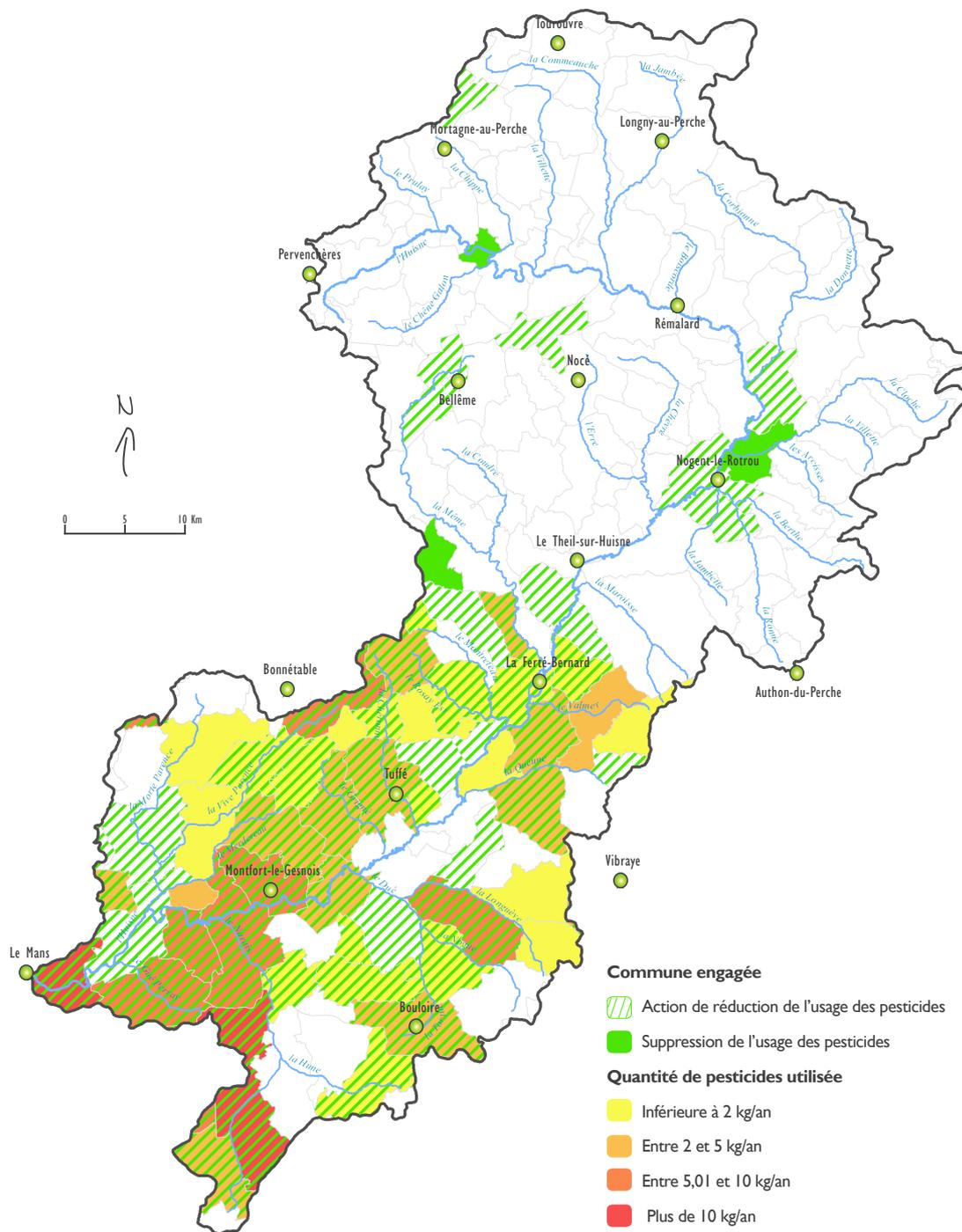
Arrêtés préfectoraux interdisant l'usage des pesticides à proximité des milieux aquatiques



Source(s) : IIBS 2010 -
A. Sow -SIGIIBS- 01/2011. Copie et reproduction interdite © IGN BD CARTO 2008 © IGN BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010
W:\SIGIIBS\Carte_HuisneTd8_2010\



Communes engagées dans la réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics



Source(s) : IIBS 2010 - CREPEP/FREDDON Pays-de-la-Loire 2010 - Conseil général/SDE 61 2010 - Eure-et-Loir Nature 2010
 A. Sow -SIGIIBS- 01/2011. Copie et reproduction interdite © IGN BD CARTO 2008 © IGN BD CarThaGÉ Loire-Bretagne 2010
 W:\SIGIIBS\Carte_HuisneTd8_2010\



Méthodologie employée



Captage prioritaire "Grenelle"

Afin de reconquérir la qualité des ressources en eau des captages dégradés et au-delà des périmètres de protection dédiés principalement à lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, la mise en oeuvre d'actions complémentaires vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole est apparue nécessaire. Une démarche d'identification des captages menacés par ces pollutions a été initiée fin 2007 pour repérer les territoires sur lesquels pourraient être lancés des programmes d'actions (engagement 101 du Grenelle de l'environnement).

Cette identification s'est faite sur la base de deux critères : état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et/ou pesticides, caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie et de la substitutivité de la ressource.

Sur le périmètre du SAGE, seul le captage "Petites Ganches" (SIAEP de Dollon), situé sur la commune de Saint Maixent, a été retenu comme captage prioritaire Grenelle.

Pour chaque "captage Grenelle", la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage et le programme d'actions doivent être arrêtés au plus tard à l'automne 2011, pour permettre la mise en place de mesures agro-environnementales d'ici mai 2012.

Secteurs prioritaires où des efforts de réduction de l'utilisation des pesticides doivent être engagés

Cette cartographie des secteurs prioritaires pour la réduction des pesticides a été réalisée grâce à un traitement multicritère qui prend en compte :

- Le captage prioritaire "Grenelle";
- La qualité des captages au regard des pesticides et des nitrates ;
- L'état des eaux souterraines selon les pesticides, d'après l'évaluation de l'état des eaux souterraines de 2009, faite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- L'état écologique des eaux superficielles, l'état chimique des eaux superficielles et les objectifs de bon état au regard de ces paramètres pour 2015 ;
- Le risque de non respect des objectifs au regard des pesticides (masses d'eau que les pesticides amènent en doute ou non respect des objectifs de bon état pour 2015).

Les sous bassins des masses d'eau intégrant le maximum de critères ont été pris en compte afin d'identifier les secteurs prioritaires pour des actions allant dans le sens de la réduction de l'usage des pesticides.



Amélioration continue du SAGE

Réduire l'utilisation des pesticides

Commission locale de l'eau / SAGE du bassin de l'Huisne - Fiche synthétique validée le 16 juin 2011

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

27 bd. de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX / Tél. : 02 33 82 22 72 / Fax. : 02 33 82 22 73 / infos@sagehuisne.org / www.sagehuisne.org

Rédaction, conception et réalisation : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) Crédits photos : IIBS.

Édité grâce au soutien financier de :

